



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-32 du 3 avril 2024

OBJET : Approbation du budget 2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p> <p>Mme LE MAÎTRE</p>
---	---

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-32 du 3 avril 2024

OBJET : Approbation du budget 2024

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024 et a fait l'objet d'une délibération spécifique, au vu du Rapport sur les orientations budgétaires, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024, tel que présenté dans la délibération ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-1,

VU l'instruction M57,

VU sa délibération n°2023-04 du 6 février 2024 portant adoption du rapport d'orientations budgétaires,

VU sa délibération du 3 avril 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024,

CONSIDÉRANT que le budget 2024 a fait l'objet d'un débat préalable en février, puis d'une présentation générale en commission finances et en séance,

VU l'avis de la commission finances du 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 de la Ville comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP2024
013 - Atténuations de charges	203 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 700 000,00 €
73 - Impôts et taxes	8 800 091,00 €
74 - Dotations et participations	2 000 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	350 428,00 €
76 - produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	13 058 519,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €
Total recettes d'ordre	1 500,00 €
TOTAL	13 060 019,00 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 809 749,32 €
TOTAL SECTION en cumulé	15 869 768,32 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	381 000,00
020 - Dépenses imprévues	-
20 - Immobilisations incorporelles (hors op)	640 600,00
204 - Subventions d'équipement versées	-
21 - Immobilisations corporelles (hors op)	1 004 657,32
23 - Immobilisations en cours (hors op)	3 720 000,00
20 - sur les opérations	
21 - sur les opérations	88 600,00
23 - sur les opérations	
total des opérations d'équipements (op chap) sauf 27	88 600,00
27 - Autres immobilisations financières	560 000,00
4541 - périls	-
4581 - Opérations sous mandat	-
Sous-total dépenses réelles	6 404 857,32
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00
Sous-total dépenses d'ordre	551 500,00
Total général	6 956 357,32
001 - Résultat d'investissement reporté	102 993,46
RAR dépenses	1 760 329,44
Total avec reports et RAR	8 819 680,22

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 7 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Christian BERAUD.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024
011 - Charges à caractère général	4 329 836,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 647 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	919 600,00 €
66 - Charges financières	93 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	25 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 034 736,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 175 032,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	660 000,00 €
Total dépenses d'ordre	2 835 032,32 €
TOTAL SECTION	15 869 768,32 €

Recettes d'investissement	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	87 700,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	940 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	312 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00 €
1068 - Excédent de fonctt capitalisé	16 801,34 €
165 - dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	845 000,00 €
4542 - périls	- €
4582 - CDV cdea	385 625,00 €
RECETTES REELLES	3 588 126,34 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 175 032,32 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (28)	660 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00 €
RECETTES D'ORDRE	3 385 032,32 €
RECETTES TOTALES	6 973 158,66 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
RAR Recettes	1 846 521,56 €
RECETTES TOTALES avec cumuls	8 819 680,22 €

